

MARIAGES FORCÉS / FICHE 5

SENSIBILISATION DES PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS



1. Introduction

Les personnes courant le risque de subir un mariage forcé ont en général de la peine à parler de ce qui leur arrive, par loyauté envers leur famille, par peur ou parce qu'elles sont étroitement surveillées. Elles ne racontent pas forcément d'emblée ce qui se passe: souvent, elles parlent d'abord d'un autre problème, par exemple un conflit familial, posent des questions sur le droit de séjour, etc. Il se peut qu'une tierce personne soit chargée d'aller chercher de l'aide, par procuration, en quelque sorte. Souvent, ce sont du reste aussi ces personnes qui remarquent que quelque chose ne va pas. L'entourage professionnel – enseignants, maîtres d'apprentissage surtout – peut être amené à détecter un ou plusieurs signes avant-coureurs. C'est pourquoi l'information et la sensibilisation de ce public-cible sont essentielles.

2. Professionnelles et professionnels potentiellement impliqués

Qui sont ces observatrices et observateurs extérieurs qui seront peut-être, un jour, appelés à devenir des «personnes de confiance»?¹ Outre celles et ceux qui sont en contact direct avec la thématique de par leur métier (police, travailleuses et travailleurs sociaux, personnel d'ambassade et des offices de l'état civil, par exemple), de nombreuses autres professionnelles et professionnels (enseignant-e-s, employeurs) sauront aussi, s'ils sont sensibilisés à la question, détecter des situations dangereuses et prendre les premières mesures pour venir en aide. Une grande partie des cas soumis à l'ONG Service contre les mariages forcés proviennent de ces professionnels, qui jouent un rôle clé.² Voici une liste, non exhaustive, des professions concernées.

Professionnelles et professionnels pouvant être amenés à repérer des cas de mariages forcés

- Enseignantes et enseignants de l'école obligatoire, post-obligatoire, et de cours de langue.
- Maîtres d'apprentissage et employeurs.
- Assistantes sociales et assistants sociaux.
- Educatrices et éducateurs, personnel du domaine de l'animation socioculturelle.
- Personnel des hôpitaux et des cabinets de médecins.
- Spécialistes en santé sexuelle.
- Personnel des services de la migration, de police des étrangers, et du contrôle des habitant-e-s, bureaux d'intégration.
- Personnel des centres d'accueil pour requérants d'asile.
- Médiatrices et médiateurs culturels et communautaires.
- Autorités de protection de l'enfance et de l'adulte (APEA).

Dans les institutions ou services employant des collaboratrices et collaborateurs susceptibles de rencontrer des situations de mariages forcés, il est judicieux de décider en amont des rôles et des compétences de chacun, des procédures à mettre en place ou encore de déterminer une personne de contact pour la thématique.

3. Convaincre de se former

Les institutions ou les personnes proposant des cours de formation ou de sensibilisation aux professionnelles et professionnels se voient souvent opposer les mêmes arguments, auxquels il est possible de réagir:

¹ TERRE DES FEMMES Suisse a élaboré une brochure à leur intention avec le Centre de compétences intégration de la Ville de Berne: Stadt Bern, Direktion für Bildung Soziales und Sport et TERRE DES FEMMES Schweiz (2014). Infopaket für Vertrauensinstitutionen in der Stadt Bern. <http://www.bern.ch/themen/auslanderinnen-und-auslander/integration-und-migration/zwangsheirat-und-zwangshehe/Fachpersonen>, page consultée le 08.12.2017.

² Service contre les mariages forcés, communication écrite, octobre 2016.

MARIAGES FORCÉS / FICHE 5

SENSIBILISATION DES PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS



- «Nous n'avons pas le temps». Les écoles, notamment, ont des programmes déjà très serrés et rechignent à intégrer de nouvelles thématiques.
> Les mariages forcés sont une thématique brûlante qui mérite attention. L'école joue un rôle clé car tous les jeunes y vont et elle représente souvent pour les personnes concernées un des seuls endroits de référence hors de portée de la famille
- «Nous ne sommes pas concernés, nous n'avons jamais eu de cas».
> L'expérience montre qu'une fois sensibilisés, les professionnelles et professionnels sont plus réceptifs aux situations se déroulant sous leurs yeux. En outre, dans certaines institutions (notamment celles travaillant avec les jeunes), les thématiques connexes, comme l'amour et la sexualité, les droits, les libertés et la famille, sont à l'origine de nombreux questionnements et discussions.³
- «Nous n'avons pas l'habitude et nous ne sommes pas capables de reconnaître les cas».
Pour de nombreux professionnels, la thématique des mariages forcés ne représente effectivement pas un problème quotidien. Le faible nombre de cas dans leur pratique professionnelle personnelle ne leur permet pas d'avoir l'expérience nécessaire à une détection immédiate.
> La formation est d'autant plus nécessaire pour augmenter l'acuité de la perception et les connaissances pour réagir.

4. Formations

Dans le cadre du Programme fédéral de lutte contre les mariages forcés, de nombreux porteurs de projet ont mis en place des formations continues pour les professionnelles et les professionnels. Ces cours permettent aux participants de se familiariser avec les notions de base, les formes et les causes du phénomène, ainsi que de connaître les réseaux mis en place pour la prise en charge afin d'orienter efficacement les personnes (voir plus bas, ainsi que fiches 6 et 7). Parallèlement aux formations, diverses brochures destinées aux professionnels ont été réalisées dans le cadre du Programme fédéral de lutte contre les mariages forcés.⁴

Le Service contre les mariages forcés⁵ et TERRE DES FEMMES Suisse⁶ proposent des formations sur mesure. Le premier intervient notamment dans des écoles, des hôpitaux ou dans des structures d'aide aux requérants d'asile – pour ne citer que quelques institutions; la seconde aborde cette question dans le cadre de formations plus larges, par exemple sur la violence liée au genre.

Dans de nombreux cantons, des formations spécifiques pour les officiers de l'état civil ont aussi été mises sur pied. Ils y apprennent à réagir correctement pour aider les personnes visées, mais aussi, notamment, à ne pas «surinterpréter» certains signes, comme une trop grande nervosité ou un manque de communication entre époux.⁷ Le canton du Valais a, quant à lui, mis en place une formation dans le domaine des mariages forcés pour les interprètes communautaires.⁸

³ TERRE DES FEMMES Suisse, communication écrite, octobre 2016.

⁴ <http://www.gegen-zwangsheirat.ch/F/materiel/feuilles-d-info-et-guides>, page consultée le 27.04.2017.

⁵ <http://www.zwangsheirat.ch>, page consultée le 14.12.2017.

⁶ <http://www.terre-des-femmes.ch>, page consultée le 21.03.2017.

⁷ «La très grande nervosité des fiancés ne signifie pas forcément qu'ils cachent quelque chose. Mais si nous avons un doute, nous devons contrôler», entretien avec un représentant de l'Association suisse des officiers d'état civil, 20.05.2016.

⁸ Les personnes visées par un mariage forcé ont souvent des réserves vis-à-vis de l'engagement d'interprètes communautaires. Les éléments à prendre en considération lorsqu'on prévoit d'y avoir recours sont présentés dans la fiche 6.

MARIAGES FORCÉS / FICHE 5

SENSIBILISATION DES PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS



Enfin, le projet «Oui, je le veux! Le droit de choisir librement son ou sa partenaire: une évidence pour l'ensemble des jeunes suisses?» vise à renforcer les connaissances et les compétences des professionnels de l'éducation sexuelle. Mis sur pied par SANTE SEXUELLE Suisse en partenariat avec TERRE DES FEMMES Suisse, ce projet a reçu, fin 2016, le 2ème prix décerné par la Chaire UNESCO santé sexuelle et droits humains de Paris. Certains insistent sur la nécessité d'effectuer un travail sur soi-même dans le cadre de la formation: que pense-t-on de la question? Quelles sont nos convictions sur la liberté de choix, l'égalité entre femmes et hommes ou encore le partage des tâches? Quels autres modèles sommes-nous prêts à accepter? La conscience de ses propres attitudes facilite le dialogue avec les personnes concernées, peut permettre de parler de soi et inciter l'autre à s'ouvrir.⁹

5. Réseaux

Nés, pour la plupart d'entre eux, dans le cadre du Programme fédéral de lutte contre les mariages forcés, des réseaux composés de représentants des différents domaines existent aujourd'hui dans de nombreux cantons. Les rencontres régulières de ces professionnels permettent de confronter les expériences et de connaître les compétences des uns et des autres afin de réagir rapidement en cas de demande. En outre, elles contribuent également à raccourcir les procédures et à trouver des solutions adéquates développées en commun. Enfin, elles sont l'occasion d'approfondir les aspects théoriques ou émergents et de discuter de cas concrets.

6. Conclusion

Les professionnelles et les professionnels cités ci-dessus sont tous susceptibles, un jour, d'avoir en face d'eux une jeune femme ou un jeune homme leur demandant de l'aide. Lorsqu' une personne concernée se confie à eux, ils doivent savoir réagir de manière adéquate. Les cas de mariages forcés étant souvent très complexes, il est important qu'ils aient été sensibilisés à la thématique. S'ils ne doivent pas se transformer en «sauveurs» ni vouloir régler les problèmes eux-mêmes, il importe qu'ils ne fassent rien de contreproductif pour la personne qui vient chercher de l'aide. Savoir où les adresser et veiller à ce qu'ils frappent à la bonne porte – et que celle-ci s'ouvre – est primordial.

SEM, Programme fédéral de lutte contre les mariages forcés, 2018
Rédaction des fiches: Ariane Gigon, lic. phil. I, journaliste RP



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

⁹ Entretien avec des représentantes de Rinia Contact, Genève, 11.02.2016